

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical

Séance du jeudi 20 avril 2023 à 18h00

Délibération N° 2023/008

COMPETENCE DECI + EAU POTABLE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt avril à dix-huit heures, le Comité syndical à nouveau dûment convoqué après la séance du 13 avril 2023 pour laquelle le quorum n'a pas été atteint, s'est réuni à la salle de Rivières sous la présidence de **François VERGNES, Président. Mme Ludivine PAYA a été nommée secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, le Conseil syndical a délibéré valablement sans condition de quorum.

Date de convocation et d'affichage : 14 avril 2023

Délégués Eau Potable

CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	CA2G	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LISLE SUR TARN	PUIBASSET Pascale		X	
AMARENS	GUILHABERT Alain	X			LOUPIAC	POZZA Pascal		X	
ANDILLAC	BROS Jacques		X		MEZENS	TISSERAND Jacques		X	
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard		X		MONTANS	BEZIOS Jean- Marie	X		
BERNAC	DELERIS Jean-Michel		X		MONTDURAUSSE	PAULIN Georges		X	
BRENS	TERRAL Michel	X			MONTELS	RAU Ludovic		X	
BROZE	TRENTAZ Serge		X		MONTGAILLARD	VIALAR Bernard		X	
BUSQUE	VAISSIERRE André		X		MONTVALEN	DELABRE Grégory			F.Vergnes
CADALEN	DAVALAN Christian	X			PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CAHUZAC SUR VERE	YECHE Francis		X		PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PUYBEGON	CINQ Robert	X		
CASTANET	POUX Cynthia		X		PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain	X		
CASTELNAU MAL	BOSC Frédéric		X		RABASTENS	PAYA Ludivine	X		
CESTAYROLS	THILLIEZ Claude		X		RIVIERES	MANEN Cyril		X	
COUFFOULEUX	GARRIDO Alain	X			ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
DONNAZAC	BREUILLARD Caroline		X		SALVAGNAC	MIRAMOND Bernard	X		
FAYSSAC	ETERNOT Joël		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard		X	
FRAUSSEILLES	BRUN Arielle		X		SAINT BEAUZILE	FAGES Philippe		X	
GAILLAC	SOUQUET Martine		X		STE CECILE DU CAYROU	CARAIRE Jean- Pierre		X	
GIROUSSENS	DUSSEL Francis	X			ST GAUZENS	BOULVRAIS Paul	X		
GRAULHET	ORTEGA Fernand		X		ST URCISSE	GAUSSERAND Marie-Claire		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie		X		TAURIAC	MARTINEZ Christian		X	
ITZAC	DURAND Pascal		X		TECOU	DUBIETZ Philippe		X	
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			VIEUX	KURGOUALE Rose-Marie		X	
LABESSIERE CANDEIL	GALINIER Philippe		X		C2A	Titulaires			
LAGRAVE	SUDRE Didier	X			CASTELNAU DE LEVIS	DELHEURE Patrice		X	
LARROQUE	HELLAND Mark	X			MARSSAC SUR TARN	DONNEZ David		X	

LASGRAISSES	ASSIE Alain	X			3CS	Titulaires			
LA SAUZIÈRE ST JEAN	LAPEYRE Patrice		X		SAINTE CROIX	BOURG Didier		X	
LE VERDIER	DELPECH Jean-Marc		X		Communes				
					NOAILLES	GINESTE Jean- Philippe		X	
	Nombre de Délégués EAU POTABLE : 58			Présents	16	Représentés	1	Absents	41

Délégués DECI

COMMUNES	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par	COMMUNES	Titulaires	Présent	Absent excusé	Représenté par
ALOS	CAUDERAN Alain		X		LE VERDIER				
AMARENS	GUILHABERT Alain	X			LOUPIAC	POZZA Pascal		X	
ANDILLAC	BROS Jacques		X		MEZENS	DUCOS Lucie		X	
BEAUVAIS SUR TESCOU	EGUILUZ Bernard		X		MONTANS	FORET Eric		X	
BERNAC	DELERIS Jean-Michel		X		MONTELS	WARD Eric		X	
BRENS	TERRAL Michel	X			MONTGAILLARD	VIALAR Bernard		X	
BROZE	PRIETO BERCIER Sarah		X		MONTVALEN	DELABRE Gregory		X	F.Vergnes
BUSQUE	GAYRAUD Michel		X		NOAILLES	GINESTE Jean- Philippe		X	
CADALEN	DAVALAN Christian	X			PARISOT	CHARRUYER Sébastien		X	
CAHUZAC SUR VERE	YECHE Francis		X		PEYROLE	CAMALET Alain	X		
CAMPAGNAC	BOULOC Jean-Louis		X		PUYBEGON	CINQ Robert	X		
CASTELNAU MAL	BOSC Frédéric		X		PUYCELSI	LAMBERMONT Ghislain	X		
CESTAYROLS	BERNADOU Francis		X		RABASTENS	PAYA Ludivine	X		
COUFFOULEUX	TENEGAL Denis	X			RIVIERES	MANEN Cyril		X	
DONNAZAC	BREUILLARD Caroline		X		ROQUEMAURE	SOULIES Claude		X	
FAYSSAC	ETERNOT Joël		X		SALVAGNAC	MIRAMOND Bernard	X		
FRAUSSEILLES	BRUN Arielle		X		SENOUILLAC	FERRET Bernard		X	
GRAZAC	FAURE Nathalie		X		ST BEAUZILE	VILLEMIN Bernard		X	
ITZAC	CUIGNET Bruno		X		STE CECILE DU CAYROU				
LABASTIDE DE LEVIS	VERGNES François	X			ST GAUZENS	DUZAC Didier		X	
LABESSIERE CANDEIL	HACK Dieter		X		ST URCISSE	GAUSSERAND Marie Claire		X	
LAGRAVE	SUDRE Didier	X			STE CROIX	BOURG Didier		X	
LARROQUE	HELLAND Mark	X			TAURIAAC	MARTINEZ Christian		X	
LASGRAISSES	ASSIE Alain	X			TECOU	SERRUS Thierry		X	
LA SAUZIÈRE ST JEAN	LAPEYRE Patrice		X		VIEUX	KURGOUALE Rose-Marie		X	

Nombre de
Délégués
DECI : 50

Présents	13	Représentés	1	Absents	36
-----------------	-----------	--------------------	----------	----------------	-----------

EAU POTABLE +DECI	108	Délégués Présents	29	Délégués Représentés	2
--------------------------	------------	--------------------------	-----------	-----------------------------	----------

Objet de la délibération N° 2023/008

Règlement Général sur la Protection des Données :

Adhésion au service « RGPD » de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

EXPOSE PREALABLE

Le président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

L'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn propose de mutualiser cette mission « Protection des Données personnelles ».

La désignation du délégué à la protection des données (DPD) constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez le projet de tarification de ce service, à titre indicatif, qui doit être approuvé prochainement par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- de désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme DPD « personne morale » de la collectivité,
- de mutualiser ce service avec l'ADM81,
- de l'autoriser à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- d'autoriser le président à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données.
- d'autoriser le président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le président à prévoir les crédits au budget.

Résultat du vote

DEL 2023/008		Élus présents	29	Élus représentés	2
Pour	31	Contre	0	Abstention	0

Ont signé le président et la secrétaire de séance,

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,

Et publication sur le site internet du syndicat.

Pour extrait conforme,

Le président,

François Vergnes

